

**1 - DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

Le dossier porte sur la mise en conformité de la ferme animalière d'Auriol et la création d'un espace snack, billetterie et un local activité, le projet est située au 124 chemin de la barrière 13390 AURIOL.

L'effectif max dans cet établissement est de 400 personnes, le classement proposé pour l'ensemble du bâtiment est un ERP de Type PA de 3ème catégorie.

L'ensemble des locaux présent sur site sont à simple RDC et ne sont pas accessibles au public. Le classement proposé pour ces locaux est code du travail (local activité, local snack, les locaux consommables snacks, vestiaire personnel et infirmerie).

**2 - TEXTES DE REFERENCE**

- Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 modifié relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public.

**3 - DISPOSITIONS PREVUES**

**3.1- CHEMINEMENTS EXTERIEURS**

Cheminement extérieur avec une largeur supérieur ou égale à 1,40m

**3.2- STATIONNEMENT**

Le parc de stationnement comprend 115 places dont 5 places PMR

**3.3- ACCES AUX BATIMENTS**

L'accès à l'établissement (se fait depuis la voie publique).

**3.4- CIRCULATIONS**

Les circulations à l'intérieur du parc sont d'une pente inférieure à 4% et une largeur supérieure ou égale à 1,40m. A chaque changement de destination, il est prévu un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour.

**3.5- CIRCULATIONS VERTICALES**

**3.5.1 - ESCALIERS**

Sans objet, pas d'escaliers.

**3.5.2 - ASCENSEURS**

Sans objet, pas d'ascenseur prévu.

**3.6 - TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES**

L'établissement ne comportera pas d'escalier mécanique.

**3.7- NATURE ET COULEUR DES MATERIAUX DE REVETEMENTS ET QUALITE ACOUSTIQUE**

Sans objet, établissement en plein air.

**3.8- PORTES, PORTIQUES ET SAS**

Les portes auront un vantail de 0,90 m.

**3.8- LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, AUX EQUIPEMENTS ET DISPOSTIFS DE COMMANDE :**

Les équipements et le mobilier seront repérables grâce à un éclairage particulier ou à un contraste visuel.

Un espace d'usage de 80cmx130cm sera prévu au droit de tout équipement, mobilier, dispositif de commande et de service.

Un équipement ou un élément de mobilier au moins par groupe d'équipements ou d'éléments de mobilier sera prévu pour une personne en position « debout » comme en position « assis ». Pour être utilisable en position « assis », l'équipement ou élément de mobilier présentera les caractéristiques suivantes :

- Hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m et à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant pour toutes commandes manuelles.
- Hauteur maximale de 0,80 m et vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant, lorsqu'un élément de mobilier permet de lire un document, écrire, utiliser un clavier.

**Analyse Accessibilité Handicapé (ERP)**

SARL FERME ANIMALIERE AURIOL  
124 Chemin de la Barrière  
13390 AURIOL

**DEMANDEUR**  
SARL FERME ANIMALIERE  
124 Chemin de la Barrière  
13390 AURIOL

**ÉTABLISSEMENT**  
SARL FERME ANIMALIERE  
124 Chemin de la Barrière  
13390 AURIOL

**BUREAU VERITAS**  
4 PLACE SADI CARNOT  
13002 MARSEILLE

**TETRAGONE ARCHITECTURE**

SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National S18429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com



### 3.9- SANITAIRES

Un cabinet d'aisances adapté pour les personnes handicapées présente les caractéristiques suivantes :

- il comporte, en dehors du débatement de porte, un espace d'usage accessible à une personne en fauteuil roulant, situé latéralement par rapport à la cuvette.
- il comporte un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour, situé à l'intérieur du cabinet
- de part et d'autre de la cuvette. Ces barres d'appui répondent aux exigences mentionnées au 2° ci-dessous ;

### 3.10- ECLAIRAGE

20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles

### 3.11- SORTIES

Les sorties seront balisées sans confusions avec les issues de secours.

### 3.12- ETABLISSEMENTS OU INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

L'établissement comportera des places, en nombre suffisant, accessibles aux personnes en situation d'handicap.  
Le nombre d'emplacement sera d'au moins 2 places pour 50 places disponibles pour le snack.

**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National 518429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z-TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

**PIECE N°10**



ENGAGEMENT DU MAITRE D'OEUVRE  
A RESPECTER LES REGLES GENERALES DE CONSTRUCTION,  
POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC  
ET LES  
IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR,  
LORS DE LA DEMANDE  
DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AUTORISATION DE TRAVAUX  
PREVUE A L'ARTICLE R 123-23 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

En application des articles 4 et 45 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, le maître d'œuvre s'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment celles relatives à la solidité (article L 111-12 et suivants).

**En l'absence de ce document, la Commission ne pourra pas se prononcer, elle n'est pas compétente en matière de solidité.**

Le maître d'ouvrage est par ailleurs informé que lors de la demande d'autorisation d'ouverture, il devra produire une attestation certifiant qu'il a fait effectuer l'ensemble des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité conformément aux textes en vigueur. Il devra de plus produire l'attestation du bureau de contrôle, complétée par les relevés des conclusions des rapports de contrôle, lorsque le contrôle technique est obligatoire en application de l'article R 111-38 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National S18429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z-TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

Le 28/07/2021 à Marseille

Le Maître d'Oeuvre Responsable (\*)

NOM :

Pour TETRAGONE ARCHITECTURE  
Lionel GARNIER, architecte DPLG, Président et associé.



## ATTESTATION DU MAITRE D'OUVRAGE - ERP

Le 28 juillet 2021,

Je soussigné Monsieur Cédric BARTHELEMY représentant de la SARL FERME ANIMALIERE AURIOL,  
Maitre d'ouvrage des travaux de l'opération FERME ANIMALIERE AURIOL pour l'aménagement d'un site ERP a AURIOL,  
m'engage à respecter les règles relatives aux établissements recevant du public en ERP Type PA de 3<sup>ème</sup> catégorie,  
en application des décrets du 25 Juin 1980 et suivants.

A AURIOL le 28/07/2021

**SARL FERME ANIMALIERE AURIOL**  
Représenter par Mr Cédric BARTHELEMY

**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National S18429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com



## ATTESTATION DU MAITRE D'OUVRAGE - ERP

Le 28 juillet 2021,

Je soussigné Monsieur Cédric BARTHELEMY représentant de la SARL FERME ANIMALIERE AURIOL,  
Maitre d'ouvrage des travaux de l'opération FERME ANIMALIERE AURIOL pour l'aménagement d'un site ERP a AURIOL,  
m'engage conformément aux dispositions imposées par l'article R421.5.2 du code de l'urbanisme  
à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées de la réglementation en cours

**(Art. R. 111-19, Arrêté du 20 avril 2017)**

A AURIOL le 28/07/2021

**SARL FERME ANIMALIERE AURIOL**  
Représenter par Mr Cédric BARTHELEMY

**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National 518429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com



## ATTESTATION DU MAITRE D'OUVRAGE - CODE DU TRAVAIL

Le 28 juillet 2021,

Je soussigné Monsieur Cédric BARTHELEMY représentant de la SARL FERME ANIMALIERE AURIOL,

Maitre d'ouvrage des travaux de l'opération FERME ANIMALIERE AURIOL pour l'aménagement d'un site ERP a AURIOL,  
m'engage à respecter les règles conformément aux dispositions imposés par l'article R324.2 du code du travail.

A AURIOL le 28/07/2021

**SARL FERME ANIMALIERE AURIOL**

Représenter par Mr Cédric BARTHELEMY

**TETRAGONE ARCHITECTURE**  
SAS d'architecture au capital de 10 000 Euros  
Inscrit au tableau de l'ordre des architectes N° National 518429  
N° SIRET: 820 630 952 00027 - RCS MARSEILLE 820 630 952  
Code APE: 7111Z TVA Intra communautaire N° FR 82 820630952  
85 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE  
LG 0620328544 / YD 0603153745  
ta@tetragonearchitecture.com

